

ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS INTERNATIONAUX : LA FRANCE VOUS ACCUEILLE !

La France s'est organisée pour que vous puissiez rejoindre votre établissement d'accueil en toute sécurité sanitaire. Selon votre pays d'origine et votre situation vaccinale, les procédures qui s'appliquent pour venir en France sont différentes. Nous vous recommandons de vous faire vacciner complètement avant votre départ pour faciliter votre accueil et votre vie en France.

COMMENT VENIR EN FRANCE ?

Une classification des pays a été définie sur la base d'indicateurs sanitaires. Les listes des pays, les modalités de déplacement et les attestations de voyage sont disponibles en français et en anglais sur le site du ministère de l'intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Ces listes peuvent évoluer. Consultez la dernière version sur ce site.

	Preuve de vaccination complète	Motif impérieux à justifier	Attestations à fournir	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesures d'isolement/quarantaine
En provenance d'un pays « vert »		∅	Engagement sur l'honneur	En fonction du pays de provenance, test PCR ou antigénique négatif <48h *	Test PCR ou antigénique aléatoire	∅
		∅	Engagement sur l'honneur	En fonction du pays de provenance, test PCR ou antigénique négatif <48h **	Test PCR ou antigénique aléatoire	∅
En provenance d'un pays « orange »		∅	Engagement sur l'honneur	En fonction du pays de provenance, test PCR ou antigénique négatif <48h	Test PCR ou antigénique aléatoire	∅
		Liste des motifs impérieux	Engagement sur l'honneur Attestation de déplacement international	En fonction du pays de provenance, test PCR ou antigénique négatif <48h ***	Test PCR ou antigénique aléatoire	Auto-isolement de 7 jours et test en fin de période
En provenance d'un pays « rouge »		∅	Engagement sur l'honneur	En fonction du pays de provenance, test PCR ou antigénique négatif <48h	Test PCR ou antigénique aléatoire	∅
		Liste des motifs impérieux	Engagement sur l'honneur Attestation de déplacement international Justificatif d'hébergement	En fonction du pays de provenance, test PCR ou antigénique négatif <48h	Test PCR ou antigénique systématique	Isolement obligatoire de 10 jours avec restriction des heures de sortie et contrôlé par les autorités
En provenance d'un pays « rouge écarlate »	Quel que soit le statut vaccinal, les séjours en France pour études ou recherche ne sont à ce jour pas autorisés					

 vacciné  non vacciné

* Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne (excepté l'Italie), Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

** Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

***Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

ATTESTATIONS À FOURNIR À L'EMBARQUEMENT ET À L'ARRIVÉE EN FRANCE :

- **Preuve de vaccination** : attestation certifiant de la vaccination complète avec les doses nécessaires, réalisée 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins reconnus par l'agence européenne des médicaments (Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield) et, pour les personnes ayant reçu toutes les doses requises d'un vaccin autorisé par l'OMS ne bénéficiant pas d'une reconnaissance de l'agence européenne des médicaments, 7 jours après l'administration d'une dose complémentaire d'un vaccin à ARN messager bénéficiant d'une telle reconnaissance.
- **Justificatif d'hébergement** : attestation permettant de justifier de l'adresse complète de votre hébergement à l'arrivée en France.
- **Engagement sur l'honneur** : attestation certifiant vous ne présentez pas de symptômes de la Covid-19 et que n'avez pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 dans les 14 jours précédant le départ. Elle vous permet également d'attester, selon les pays, que vous acceptez de vous soumettre à des tests de dépistage à l'arrivée et que vous vous engagez à respecter une période d'isolement.
- **Attestation de déplacement international** : attestation certifiant que votre déplacement en France correspond à un motif impérieux. Elle doit être accompagnée des documents permettant de le justifier.

LISTE DES MOTIFS IMPÉRIEUX POUR LES PAYS « ORANGES » ET « ROUGES » :

- Etudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ;
- Etudiant admis aux épreuves orales des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ;
- Etudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année 2021-2022 (y compris en FLE) ;
- Chercheur ou enseignant (y compris assistant de langue) s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche ou d'un établissement d'enseignement supérieur, pour des activités de recherche ou d'enseignement nécessitant impérativement une présence physique ainsi que leur conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et leurs enfants.

Pour plus d'informations, consultez : <https://tinyurl.com/VenirEnFrance>

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du consulat de France ou de l'Espace Campus France de votre pays de résidence.

PRÉPAREZ VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

VACCINATION

Les vaccins admis pour venir en France sont ceux reconnus par l'Agence Européenne du Médicament (Comirnaty/Pfizer, Moderna, Vaxzevria/AstraZeneca, Janssen) et les [vaccins étrangers similaires à ceux autorisés en Europe](#).

Faites-vous vacciner complètement avant votre départ avec un vaccin reconnu par la France.

Si vous ne le pouvez pas, la vaccination vous sera proposée dès que possible à votre arrivée, en lien avec la Sécurité sociale et votre établissement d'accueil, notamment si vous venez d'un pays en zone rouge.

SÉCURITÉ SOCIALE

Les étudiants en provenance d'un pays « rouge » doivent s'affilier à la Sécurité sociale avant d'arriver en France. Vous devrez finaliser cette affiliation une fois en France en envoyant votre certificat de scolarité à votre Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Vous pourrez ainsi bénéficier plus rapidement d'un créneau de vaccination si vous n'êtes pas vacciné.

Pour les autres étudiants, affiliez-vous au plus vite à la Sécurité Sociale à votre arrivée pour bénéficier du système de santé français.

Pour vous inscrire, connectez-vous sur :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

ISOLEMENT ET HÉBERGEMENT

Si vous devez respecter une période d'isolement à votre arrivée :



Restez chez vous autant que possible



Évitez au maximum les contacts



Portez un masque si vous partagez votre logement



Surveillez votre température



Signalez immédiatement tout symptôme à un médecin



Prévenez à l'avance votre hébergeur pour qu'il prenne les mesures appropriées (désinfection etc.)

Pour les personnes non vaccinées en provenance des pays « rouges », cet isolement est obligatoire et contrôlé par les autorités sanitaires.

VISA

Validez votre visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) à votre arrivée sur la plateforme du ministère de l'intérieur :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Cette démarche simple et rapide vous garantit un séjour régulier en France pour mener à bien votre projet d'études ou de recherche.

FRANCE ALUMNI

Rejoignez France Alumni, le réseau mondial des diplômés étrangers de l'enseignement supérieur français, pour enrichir votre expérience en France : www.francealumni.fr